



Table intersectorielle régionale
sanes
HABITUDES
de vie
CENTRE-DU-QUÉBEC



PAI II 2022-2025 de la PGPS
Démarches locales de systèmes
alimentaires durables

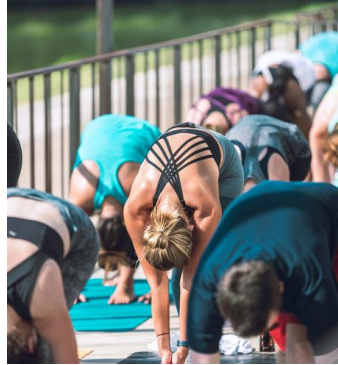
Plan de la rencontre

- Annonce de financement
- Retour sur l'atelier du 24 avril
- Définition de l'accès physique et économique à la saine alimentation
- Présentation des balises du financement
- Présentation du formulaire à remplir
- Questions





Accès à la saine
alimentation



Accès à un mode
de vie
physiquement
actif



Accès à des
environnements
naturels et bâtis
sécuritaires et
conviviaux



Mission de la TIR-SHV

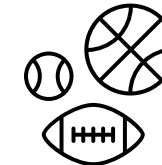
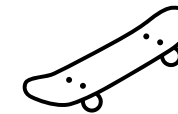
Stimuler et soutenir la mise en place
d'environnements qui facilitent l'adoption et
le maintien de saines habitudes de vie!

Nos 4 axes de financement

Axe 1. Soutenir la mise en œuvre du Cadre de référence Gazelle et Potiron auprès des milieux de la petite enfance.

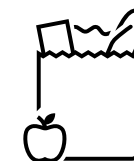
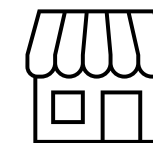


Axe 2. Soutenir la réalisation de projets favorisant le mode de vie physiquement actif et la saine alimentation auprès des jeunes.



Axe 3. Favoriser la mobilité active et sécuritaire.

Axe 4. Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées ou isolées géographiquement.





Enveloppe de
100 000 \$

Pour les démarches
locales de SAD

- 20 000 \$ par MRC
- Possibilité de jumeler les montants entre MRC
- Fonds à dépenser d'ici mars 2025



Échéancier

Rappel des 4 axes

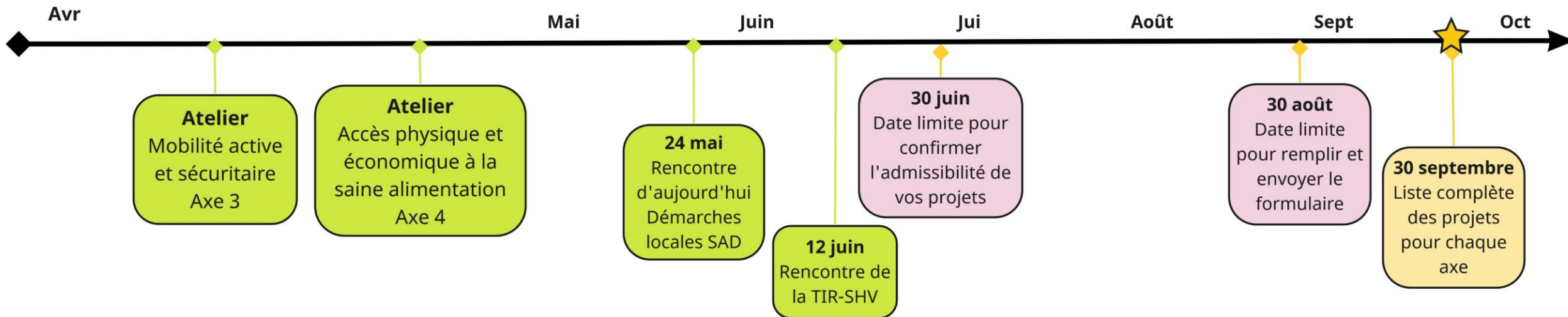
Axe 1 : Soutenir la mise en œuvre de Gazelle & Potiron auprès des milieux de la petite enfance

Axe 2 : Soutenir la réalisation de projets favorisant le mode de vie physiquement actif et la saine alimentation auprès des jeunes

Axe 3 : Favoriser la mobilité active et sécuritaire

Axe 4 : Favoriser l'accès physique et économique à une saine alimentation, particulièrement dans les communautés défavorisées

2023



Légende Rencontre Action auprès de la TIR Dépôt à M361

ATELIER DE TRAVAIL SUR LES ENVIRONNEMENTS FAVORABLES AUX SAINES HABITUDES DE VIE... UN PROJET À LA FOIS!

Accès
physique et
économique à
la saine
alimentation

24 avril 2023



Table intersectorielle régionale
sanes
HABITUDES
de ve
CENTRE-DU-QUÉBEC



Projets coup de cœur



Un fermier à l'école/camp de jour



Pérenniser Artha Récolte et l'étendre



Récolte Centre-du-Québec



Carotte Artha Meilleur



Transfo mobile



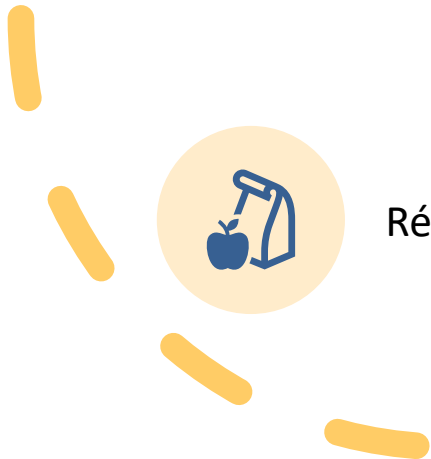
Réflexion transcommunautaire + mise sur pied des services



Réseau Éco-frigo



Promouvoir les producteurs locaux en circuit court



Accès physique



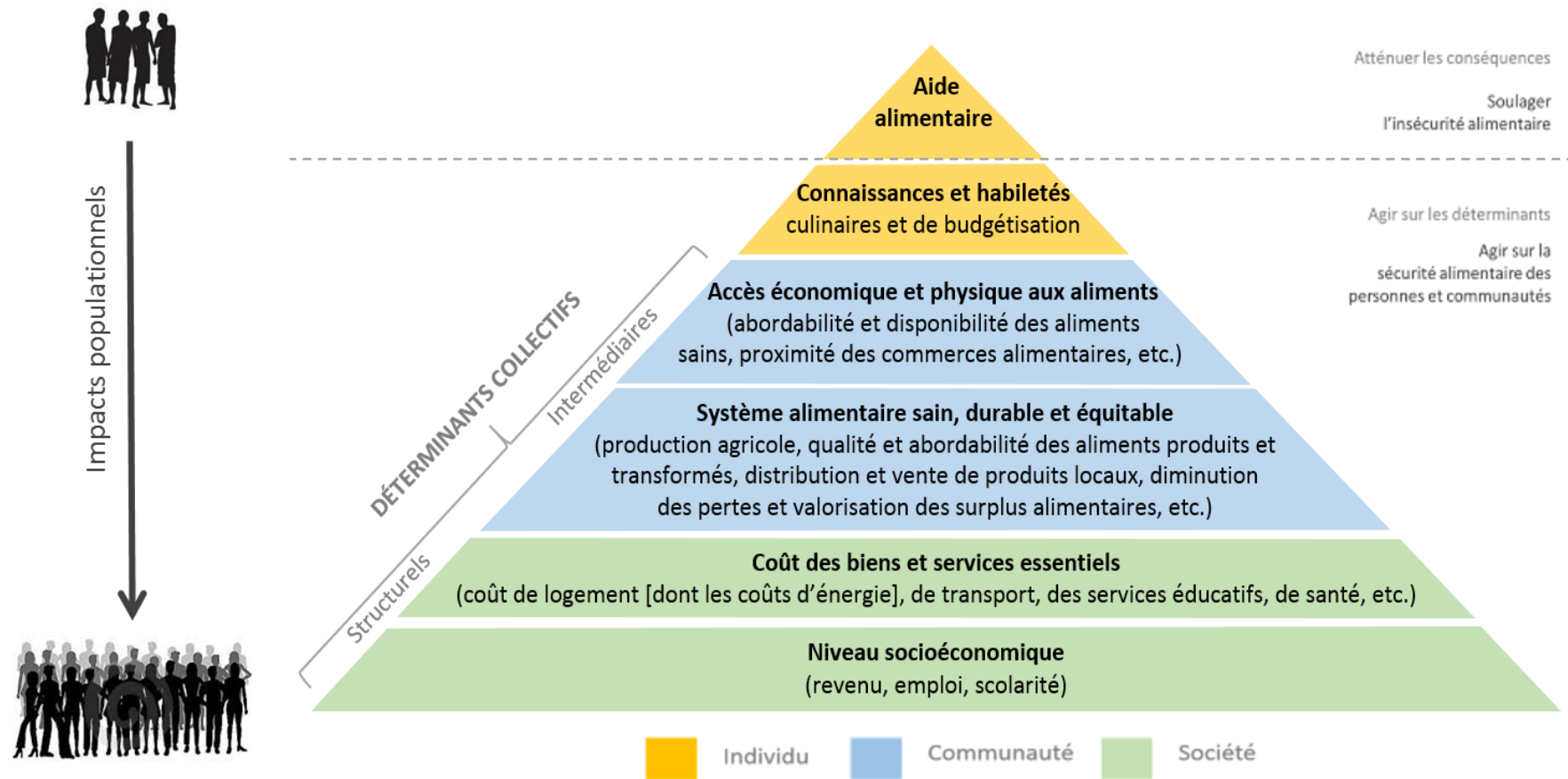
- Disponibilité
- Proximité des services
- Capacité des personnes d'y accéder (distance et temps de transport pour s'y rendre)

Accès économique



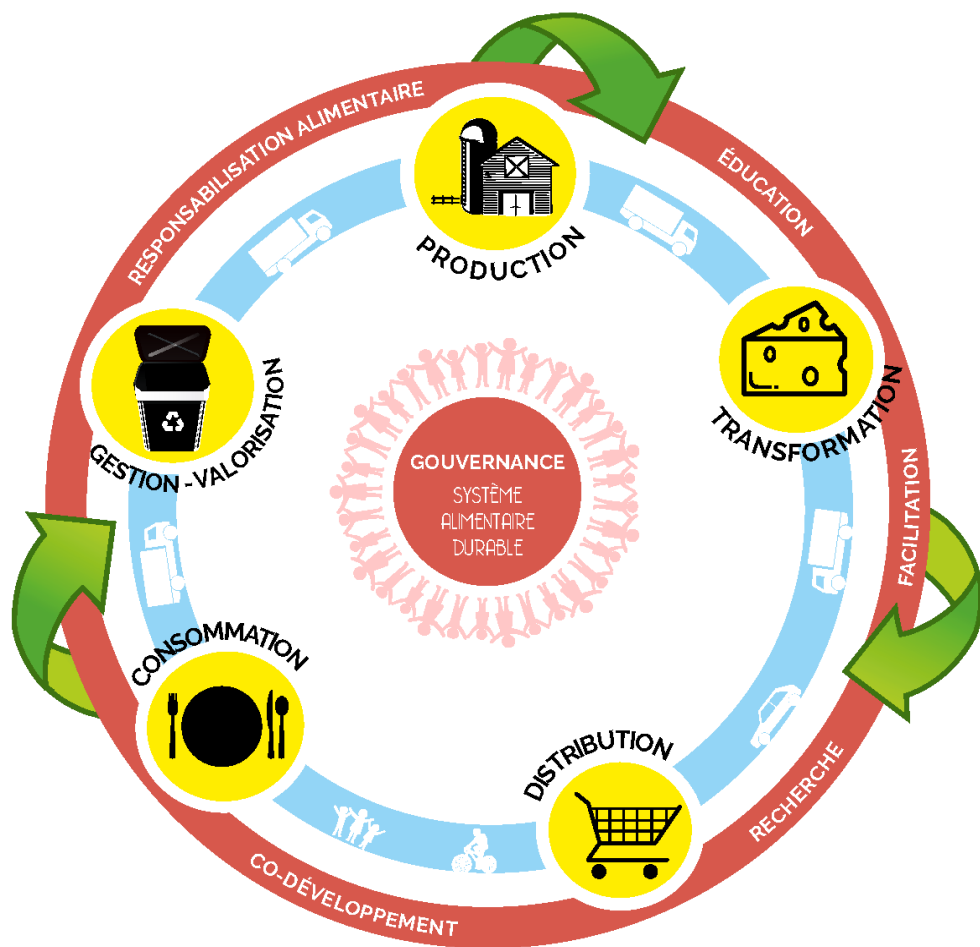
- Prix des aliments
- Pouvoir d'achat

Pyramide d'impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire



CHÉNIER, Geneviève. Accroître l'impact populationnel des actions en sécurité alimentaire : Agir là où ça compte!, Chantier sur les déterminants sociaux de la santé, Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique, mis à jour le 1er avril 2019, 4 pages, <http://extranet.santemonteregie.qc.ca/userfiles/file/sante-publique/promotion-prevention/Pyramide-SA-et-types-pratiques.pdf>.

Systeme alimentaire durable



« Un système alimentaire durable (SAD) est un **réseau de collaboration territorial** qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, **dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité.**

Il comprend les acteurs, les activités et les infrastructures soutenant la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale » (Vivre en Ville, d'après FCM, 2010; GIEC, 2014).

Critères d'admissibilité des projets

- Avoir comme objectif général d'améliorer l'accès physique et économique à la saine alimentation
- Porter une attention particulière aux communautés défavorisées
- Contribuer à un système alimentaire durable
- Être réalisés en concertation avec les acteurs clés d'un territoire
- Être complémentaire et en cohérence avec d'autres projets en cours, le cas échéant
- Viser des retombées concrètes d'ici mars 2025



Critères d'admissibilité supplémentaires (atouts)

- Être situé dans un secteur qualifié de désert alimentaire
- Prendre en considération les enjeux relatifs aux femmes et aux hommes, aux personnes handicapées ainsi qu'aux autres caractéristiques des individus (âge, langue, orientation sexuelle, religion, statut socioéconomique, origine ethnique, appartenance culturelle, etc.)



Qu'est-ce qu'un projet structurant?

Un projet qui :

Fait place à un effet multiplicateur permettant à la communauté de développer d'autres initiatives;

S'inscrit dans les priorités de développement du territoire;

Démontre un potentiel d'impact positif réel et continu;

Favorise la concertation, le partenariat et l'engagement de tous les acteurs concernés;

Peut répondre à plusieurs objectifs.

Exemples de projets admissibles

- Récupérer les surplus agricoles chez les producteurs ou des aliments nutritifs invendus auprès de détaillants
- Implanter des marchés publics ambulants ou mobiles offrant des aliments nutritifs d'usage courant (fruits et légumes frais, pains, fromages) et desservant les secteurs défavorisés
- Promouvoir et faciliter l'autocueillette et l'achat d'aliments dans les kiosques de ventes à la ferme auprès des communautés défavorisées
- Faciliter le recours à la chasse, à la pêche et à l'autocueillette dans les communautés rurales isolées ou autochtones
- Implanter une épicerie solidaire offrant une variété d'aliments nutritifs dans les secteurs défavorisés (ou améliorer la qualité nutritive de l'offre actuelle)
- Soutenir une offre alimentaire de qualité dans les dépanneurs et les restaurants-minute situés dans des secteurs qualifiés de déserts alimentaires
- Mettre en place des groupes d'achats collectifs ou des groupes de surveillance des aubaines axés sur la saine alimentation
- Favoriser la vente à prix réduit d'aliments imparfaits ou dont la forme est non standard

Exemples de projets NON admissibles

- Les projets financés ne peuvent pas viser exclusivement l'aide alimentaire d'urgence, l'éducation à la saine alimentation ou le développement de compétences culinaires.
- Le soutien financier ne peut pas servir à soutenir les activités courantes de concertations et les autres mandats de la TIR-SHV.

Dépenses admissibles

- Coûts de main-d'œuvre, incluant les charges sociales ;
- Honoraires pour des ressources d'expertise ;
- Achat d'outils et de matériel directement reliés à la mise en œuvre du projet*;
- Frais de déplacement ;
- Frais d'administration (ex. : papeterie, services postaux) ;
- Frais de location de locaux pour la tenue d'activités ponctuelles (ex. : formation) ;
- Parties de la taxe de vente du Québec (TVQ) et de la taxe sur les produits et services (TPS) non remboursables (50 %) par Revenu Québec ;
- Frais de gestion (maximum de 10 %).

* La proportion du financement utilisée pour l'achat d'outils et de matériel doit être minimale par rapport aux autres dépenses.

Dépenses NON admissibles

- Achat, rénovation ou construction d'infrastructures ;
- Véhicules à moteur ;
- Frais de fonctionnement régulier ;
- Remboursement de dette ou d'emprunt ;
- Parties de la TVQ et de la TPS remboursables (50 %) par Revenu Québec.



Présentation du formulaire

